

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

16 OCTOBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Attribution du marché
négocié pour les travaux
d'entretien, de grosses
réparations et de
premier établissement
de l'éclairage public, de
la signalisation
lumineuse et des postes
de transformation sur la
voie publique et au droit
des équipements publics**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 octobre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 28 octobre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 octobre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 16 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 octobre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY*, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur LEBRAY (sauf pour le dossier 08 H 00, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2008)

*Monsieur HAÏAT (sauf pour le dossier 08 H 00, le procès-verbal du 10 juillet 2008, le compte rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY

Secrétaire de Séance :

Monsieur PERRAULT

N° DE DOSSIER : 08 H 08

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ NÉGOCIÉ POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES RÉPARATIONS ET DE PREMIER ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE ET DES POSTES DE TRANSFORMATION SUR LA VOIE PUBLIQUE ET AU DROIT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

RAPPORTEUR : Madame NICOT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Ce marché a pour objet l'exécution de travaux de rénovation et d'entretien de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, des postes de transformation sur la voie publique et au droit des équipements publics.

La prestation comprend l'installation seule ou la fourniture et l'installation de matériels, ainsi que la main-d'œuvre et transports nécessaires à l'exécution des travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Elle comprend également l'entretien de la R.N. 13 située sur la commune, ainsi que l'entretien du stade municipal Georges Lefèvre et du stade de la colline.

Le marché actuel arrive à expiration. Afin d'assurer la continuité de ce service, une nouvelle procédure a été engagée. Il s'agit d'un marché négocié à bons de commande, passé après publicité préalable et mise en concurrence et soumis aux dispositions de l'article 35-I.5 du Code des Marchés Publics.

Le présent marché comporte une durée initiale d'un an renouvelable trois fois. Les montants pour la durée initiale du marché et pour chaque période de reconduction du marché sont les suivants :

Montant minimum : 100 000 € H.T.

Montant maximum : 600 000 € H.T.

Le marché a été attribué à la Société TAQUET par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 23 septembre 2008.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec la Société TAQUET et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC